

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00183 Numéro SIREN : 847 844 784 Nom ou dénomination : A.S TERRASSEMENT
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2021 sous le numéro de dépôt B2021/007643

63

Attestation d'Expert Comptable**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SASU AS TERRASSEMENT relatifs à l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 19 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	224 574
Chiffre d'affaires	206 248
Résultat net comptable (Bénéfice)	37 850

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à VALENCE

Le 26/02/2021

ALMEIDA Natalia
Expert-Comptable

T6

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
<i>* CAPITAL SOUSCRIT NON APP</i>				
<i>* ACTIF IMMOBILISE</i>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outilla	61 923	17 333	44 589	41 883
Autres immobilisations corporelles	45 094	3 895	41 198	36 883
Immobilisations financières				
Total	107 016	21 229	85 788	78 766
<i>* ACTIF CIRCULANT</i>				
Stocks				
Matières premières et autres approvisionn	22 322		22 322	5 167
Créances				
Clients et comptes rattachés	96 834		96 834	44 903
Personnel	13		13	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 559		2 559	10 854
Divers				
Disponibilités	15 346		15 346	13 908
Charges constatés d'avance	1 712		1 712	4 151
Total	138 786		138 786	78 983
<i>* COMPTES DE REGULARISATI</i>				
Total				
TOTAL ACTIF	245 802	21 229	224 574	157 750

76

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
* CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	10 000	10 000
Réserve légale	1 000	
Report à nouveau	65 455	
Résultat de l'exercice	37 850	66 455
Total	114 304	76 455
* AUTRES FONDS PROPRES		
Total		
* PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Total		
* DETTES		
Emprunts	80 926	36 291
Découverts et concours bancaires	44	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	358	12 492
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 378	8 654
Organismes sociaux	670	
Etat, Impôts sur les bénéfices	7 837	20 010
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 258	3 848
Autres dettes fiscales et sociales	1	
Autres dettes	1 796	
Total	110 269	81 295
TOTAL DU PASSIF	224 574	157 750

T 6

Compte de Résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 23/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation relative (montant)
PRODUITS					
Production vendue	206 248	100,00	153 932	100,00	52 315
Total Ventes & Production	206 248	100,00	153 932	100,00	52 315
Autres produits	1 500	0,73	2		1 498
Total	207 748	100,73	153 935	100,00	53 813
CONSOMMATION M/SES & MAT					
Var. Stock de matières premières	-17 155	-8,32	-5 167	-3,36	-11 987
Total Consom.M/ses & Mat.	-17 155	-8,32	-5 167	-3,36	-11 987
Marge brute (+Subv.&Aut.Prod)	224 903	109,04	159 102	103,36	65 801
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATI					
Autres achats et charges externes	148 261	71,89	63 700	41,38	84 561
Impôts, taxes et versements assimilés	1 087	0,53	561	0,36	527
Salaires et Traitements	1 550	0,75			1 550
Charges sociales	335	0,16			335
Amortissements et provisions	27 317	13,24	6 480	4,21	20 837
Autres charges			1 767	1,15	-1 767
Total	178 551	86,57	72 507	47,10	106 043
RESULTAT D'EXPLOITATION	46 352	22,47	86 595	56,26	-40 243
Charges financières	534	0,26	130	0,08	403
Résultat financier	-534	-0,26	-130	-0,08	-403
RESULTAT COURANT	45 819	22,22	86 465	56,17	-40 646
Produits exceptionnels	32 700	15,85			32 700
Charges exceptionnelles	32 832	15,92			32 832
Résultat exceptionnel	-132	-0,06			-132
Impôts sur les bénéfices	7 837	3,80	20 010	13,00	-12 173
RESULTAT DE L'EXERCICE	37 850	18,35	66 455	43,17	-28 605

T6

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU AS TERRASSEMENT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 224 574 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 37 850 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/02/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

A.S. TERRASSEMENT
07 71 69 63 88
Tony GREZET
siret 847844784

CABINET GUIGARD VEYRET

16 Rue Paul Henri Spaak
26000 VALENCE
Tél : 0475419898
Fax : 0475419897
valence@groupevingtsix.com

www.groupevingtsix.com
contact@groupevingtsix.com

AS TERRASSEMENT

1 Chemin de la Côte

26800 ETOILE SUR RHONE

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2020

T6

A.S Terrassement

SASU

Au capital de 10000 euros

Siège social : *1 chemin de la côte 26800 Etoile sur Rhône*

RCS de romans

Assemblée générale du 01/04/2021

A Etoile sur Rhône

Le 01/04/2021 *premier avril 2021*

A 08 heures

Tony GREZET, l'associé unique exerçant la présidence de la société A.S Terrassement, société au capital de 10 000€, a présidé l'Assemblée Générale Ordinaire au 1 chemin de la côte 26800 Etoile, siège social de la société.

Tony GREZET étant l'associé unique, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et Approbation des comptes
- Affectation du résultat

Première résolution : approbation des comptes annuels

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 et se soldant par un bénéfice de 37850 euros.

Deuxième résolution : affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 37 850€, de la manière suivante :

- 10 % à la réserve légale, soit 3785 euros ;
- le solde aux réserves ordinaires, soit 34065 euros

L'associé unique Tony Grezet déclare la séance terminée à 09 heures

Tony GREZET

Associé unique

A.S Terrassement

01/04/2021.
Tony grezet
Président A.S Terrassement

A.S TERRASSEMENT
07 71 69 65 88
Tony GREZET
siret 847844784